



Liste des biocides

Type de Produits Biocides (TP) (Annexe V de l'arrêté du 19 mai 2004 / Annexe V de la dir. 98/8/CE)	Précision / usage lorsque le type de produit est partiellement concerné par l'arrêté ou le régime transitoire	Concerné par l'arrêté du 9 octobre 2013
Groupe 1 : Désinfectants		
TP 1 : Pour l'hygiène humaine (peau, cuir chevelu)		Non
TP 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les être humains ou des animaux	Désinfection des eaux de piscines publiques	Non
	Désinfection des eaux minérales naturelles à usage de soins thermaux	Non
	Assainissement des locaux et matériels utilisés pour la collecte, le transport et le traitement des ordures et déchets d'origine animale	Oui
TP 3 : pour l'hygiène vétérinaire	Assainissement des logements d'animaux domestiques, du matériel d'élevage et de transport	Oui
	Désinfection des locaux et matériels employés au transport des animaux contagieux	Non
TP 4 : pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux	Assainissement des locaux et matériel utilisés pour la préparation, le transport de nourriture pour animaux domestiques et pour la récolte, le transport, le stockage de produits d'origine animale	Oui
	Désinfection des matériaux et objets destinés à être mis au contact des denrées alimentaires servant à l'alimentation de l'homme ou des animaux	Non
	Désinfection des supports de traitements d'eau destinée à la consommation humaine	Non
	Désinfection de réservoirs et canalisation de réseaux d'eau destinée à la consommation humaine, réseau publics	Non
	Désinfection des réseaux d'eau chaude sanitaire, de l'intérieur des immeubles et dans les établissements de santé (cas des traitements chocs ou discontinus dans consommation d'eau)	Non
TP 5 : pour l'eau potable		Non
Groupe 2 : Produits de protection		
TP 6 : Protection des produits pendant le stockage		Non
TP 7 : Protection pour les pellicules		Non
TP 8 : Protection du bois		Oui
TP 9 : Protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés		Non
TP10 : Protection des matériaux de construction		Non
TP 11 : Protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication		Non
TP 12 : Anti-biofilm		Non
TP 13 : Protection des fluides de travail et de coupe		Non



Groupe 3 : Produits de luttes contre les nuisibles

TP 14 : Rodenticides	Rodenticides (attention avec la frontière sur les produits phytopharmaceutiques)	Oui
TP 15 : Avicides		Oui
TP 16 : Molluscicides, vermicides et produits utilisés pour lutter contre les autres invertébrés		Non
TP 17 : Piscicides		Non
TP 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes	Traitement insecticides pour le transport, la réception, l'entretien et le logement des animaux domestiques ou pour la préparation et le transport de leur nourriture ; pour le transport, le stockage, la transformation industrielle et la commercialisation des denrées alimentaires ; pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et des déchets d'origine animale ou végétale	Oui
	Autres usages de produits insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes	Oui
TP 19 : Répulsifs et appâts		Non
TP 20 : Lutte contre d'autres vertébrés		Oui
Groupe 4 : Autres produits biocides		
TP 21 : Produits anti salissures		Non
TP 22 : Fluides utilisés pour l'embaumement et la taxidermie		Non